

RÉUNIR LES AVOCATS DU MONDE

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique.

Créée en 1927, elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs et promeut l'État de droit tout en facilitant la formation ainsi que l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche plus de deux millions d'avocats au travers de ses membres à titre individuel et collectif (barreaux, fédérations, associations) répartis dans plus de 120 pays.

INFORMATIONS À RETENIR

Les candidats doivent envoyer à l'UIA un dossier composé des éléments suivants :

- › Leur texte d'une longueur comprise entre 15 000 et 20 000 caractères (espaces inclus) rédigés en langue française, anglaise ou espagnole
- › Une attestation d'appartenance à un barreau ou d'habilitation à pratiquer la profession d'avocat (photocopie d'une carte de membre ou d'une attestation valide)
- › Un justificatif d'âge (photocopie de la carte d'identité ou du passeport)
- › Un curriculum vitae

**Les textes doivent être reçus
par courrier ou courriel
(voir ci-dessous)
au plus tard le 30 juillet 2018.**

**Règlement complet :
www.uianet.org**

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
20 rue Drouot
75009 Paris - FRANCE
Tél. : + 33 1 44 88 55 66
Fax : + 33 1 44 88 55 77
uiacentre@uianet.org - www.uianet.org**

**THEME 2018
ESCLAVAGE
MODERNE**

#UIALeroy

**9^E PRIX INTERNATIONAL
JACQUES LEROY
#UIALeroy**

QUELS RECOURS FACE AUX FORMES MODERNES D'ESCLAVAGE ?

Les révélations faites par plusieurs grands médias ces dernières années à l'encontre de puissantes multinationales ont mis en lumière des pratiques d'esclavage moderne qui ont fortement abimé leur image.

Des révélations de travail forcé brutal dans les chaînes d'approvisionnement dans différents secteurs mais aussi l'adoption de nouvelles lois comme la Loi Britannique contre l'Esclavage Moderne (UK Modern Slavery Act) et la Loi Californienne sur la Transparence dans les Chaînes d'Approvisionnement (California Transparency in Supply Chains Act), visent à améliorer la transparence dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises.

Des signaux forts sont donc envoyés aux entreprises. Les nouvelles lois créent des obligations de transparence qui sont vitales pour permettre aux victimes d'évaluer les possibilités de poursuite.

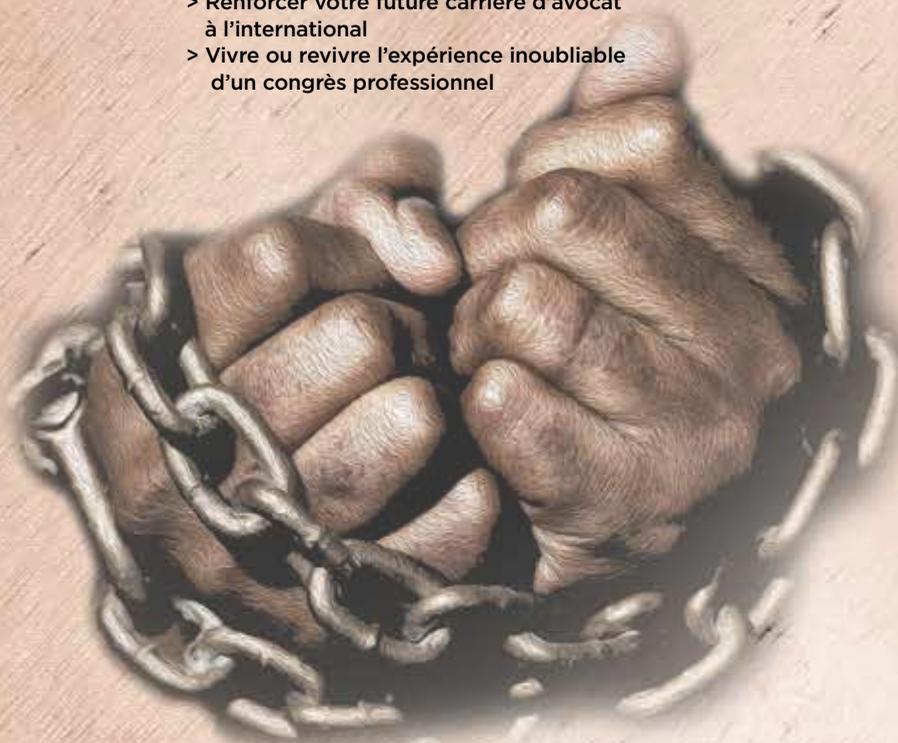
Toutefois l'absence de cadre légal pour l'application des réglementations relatives à la transparence et le manque d'adoption de mécanismes de recours pour les victimes sont dans de nombreux pays des obstacles à une véritable évolution sur le terrain.

Quelles sont les possibilités pour les victimes d'esclavage moderne d'accéder à des recours et que peuvent faire les défenseurs pour les aider à obtenir justice lorsque le cadre législatif national n'offre pas des voies de recours claires et praticables pour les victimes ?

La recherche du contentieux stratégique par les ONG de défense des droits de l'homme et le recours par les victimes aux voies judiciaires sont-elles les seules possibilités pour amener les entreprises à agir éthiquement et les victimes à obtenir réparation ?

POURQUOI PARTICIPER À CE PRIX ?

- > Travailler sur des thématiques actuelles et défendre une cause juste
- > Présenter votre travail devant un parterre d'avocats expérimentés
- > Se constituer un réseau dans le monde entier
- > Renforcer votre future carrière d'avocat à l'international
- > Vivre ou revivre l'expérience inoubliable d'un congrès professionnel



QUE REMPORTE LE LAURÉAT ?

Tous les ans, l'UIA organise un congrès qui regroupe plus de 1 000 avocats venus de plus de 70 pays.

L'UIA offre au lauréat du concours :

- > Son inscription gratuite au congrès 2018 à Porto, Portugal, du 30 octobre au 3 novembre
- > Le voyage et l'hébergement à Porto durant la durée du congrès

À CE VOYAGE, L'UIA AJOUTE :

- > La somme 1 000 euros
- > Une année d'adhésion gratuite à l'association pour l'année civile suivant la remise du prix.

À QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ?

À tous les jeunes avocats de moins de 35 ans.

QUE FAUT-IL PRÉSENTER AU CONCOURS ?

Un document écrit original sous forme de plaidoirie, de dissertation, d'étude, de commentaire de cas pratique, appuyé sur un argumentaire juridique solide (15 000 - 20 000 caractères).

QUAND ET COMMENT EST REMIS LE PRIX ?

À la cérémonie d'ouverture du congrès de Porto le 30 octobre 2018, le lauréat se verra remettre son prix par le Président de l'UIA ou le Président du jury. Le lauréat aura la possibilité de présenter son texte lors de la session de travail de la commission Entreprises et Droit de l'Homme.

OÙ TROUVER LE RÉGLEMENT COMPLET DU PRIX ?

Le règlement de ce prix est disponible sur notre site web www.uianet.org.

QUI EST JACQUES LEROY ?

Jacques Leroy fut Président de l'UIA en 2003-2004.

Avocat à Bruxelles-Belgique,

il s'est spécialisé dans le droit social.

Très investi dans la vie de l'association,

il nous a malheureusement quittés trop tôt.

Ce prix lui est dédié.

#UIALeroy